

**Demande de crédit de construction de  
CHF 394 000,00  
pour un écopoint avec containers enterrés  
au chemin des Golliettes**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères communales,  
Messieurs les Conseillers communaux,

## **1. Objet du préavis**

Le présent préavis a pour objectif la construction d'un écopoint avec containers enterrés au chemin des Golliettes en remplacement de l'écopoint aérien existant.

## **2. Préambule**

Dans le cadre du développement du réseau communal d'écopoints tel que validé par le Conseil communal, la Municipalité poursuit ses efforts pour renforcer les infrastructures de tri et de collecte sélective des déchets sur le territoire. À cet effet, elle propose l'installation d'un nouvel écopoint au chemin des Golliettes, en dehors de tout autre projet d'urbanisation.

## **3. Détails des travaux**

### **Enquête publique**

La procédure d'enquête publique se fera parallèlement à la procédure de demande de crédit.

### **Aspect foncier**

La parcelle 101 est la propriété de la caisse de pension de l'UBS. La Municipalité a négocié une servitude d'usage pour la partie de l'écopoint et la déviation du passage piéton, se situant sur cette dernière.

### **Les travaux projetés comprennent :**

- La réalisation des fouilles nécessaires à l'installation des containers enterrés ;

Dans la mesure du possible, les déviations de réseaux souterrains seront évitées afin de maîtriser les coûts. Toutefois, la position exacte de ces réseaux ne pourra être confirmée qu'à la suite de sondages préalables. Le projet pourra donc faire l'objet de légers ajustements en fonction des contraintes rencontrées sur le terrain ;

- La pose des containers préfabriqués enterrés ;
- La déviation du cheminement piétonnier ;
- Le remblaiement, les finitions de surface et l'aménagement extérieur de l'écopoint ;

**L'écopoint du chemin des Golliettes sera équipé de onze containers enterrés, répartis comme suit :**

- 5 containers incinérables
- 3 containers papier
- 2 containers verre
- 1 container TEXAID (textiles)

En complément, trois containers aériens seront installés avec habillage :

- 2 containers PET
- 1 container alu

**Capacité de l'écopoint :**

	<u>Futur :</u>	<u>Actuel :</u>
- Incinérables	32,5 m <sup>3</sup>	4,6 m <sup>3</sup>
- Papier	19,5 m <sup>3</sup>	6,2 m <sup>3</sup>
- Verre	9,0 m <sup>3</sup>	5,4 m <sup>3</sup>

## 4. Aspects financiers

### Coûts du préavis

Les coûts de ce projet se divisent comme suit :

Rubrique	Élément	Total en CHF
<b>100</b>	<b>Travaux préparatoires</b>	<b>9 000,00</b>
101	Étude préliminaire et mise à l'enquête	8 000,00
102	Constat avant travaux	1 000,00
<b>200</b>	<b>Travaux de génie civil</b>	<b>158 900,00</b>
201	Fouille, remise en état et aménagements	158 900,00
<b>300</b>	<b>Autres travaux</b>	<b>20 000,00</b>
301	Intervention des services industriels	20 000,00
<b>400</b>	<b>Écopoint</b>	<b>131 500,00</b>
401	Fourniture des containers enterrés y.c. livraison	110 000,00
402	Jardinières urbaines	12 500,00
403	Containers aériens et caches	9 000,00
<b>800</b>	<b>Frais secondaires</b>	<b>11 500,00</b>
801	Appels d'offres, comparaison des offres, proposition d'adjudication	3 000,00
802	Honoraires – Géomètre / Notaire	4 500,00
803	Marquage et signalisation	4 000,00
	<b>Total brut</b>	<b>330 900,00</b>

Divers et imprévus (10 %)	33 090,00
<b>Total HT</b>	<b>363 990,00</b>
TVA 8,1 %	29 483,20
<b>Total net arrondi</b>	<b>CHF 394 000,00</b>

### **Amortissement**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, les durées d'amortissement des investissements sont fixées par la loi.

Cette dépense sera amortie sur une durée de 30 ans dès la fin des travaux.

### **Financement**

Cette dépense figure dans le plan des investissements 2025 réaménagement des écopoints existants pour un montant de CHF 500 000.00 TTC.

La Municipalité propose le financement de ce projet par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédit disponibles, dans les limites du plafond d'endettement.

### **Procédure d'adjudication**

Les travaux de génie civil ont été intégrés à l'offre Covatannaz et seront attribués sur la base des marchés publics.

## **5. Planification provisoire**

La réalisation des travaux sera intégrée à la planification des travaux de la Covatannaz.

## 6. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal N° 101/2026 adopté en séance de Municipalité du 16 février 2026;
- ouï le rapport des commissions consultées ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

#### DÉCIDE :

1. d'accepter le préavis municipal N° 101/2026 tel que présenté ;
2. d'accorder un crédit de CHF 394 000,00 TTC pour la construction d'un écopoint avec containers enterrés au chemin des Golliettes ;
3. d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédit disponibles, dans les limites du plafond d'endettement.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La Syndique :



Claudia Perrin



Le Secrétaire :



Nicolas Ray

Romanel-sur-Lausanne, le 16 février 2026.

Délégué municipal : M. Blaise Jaunin, Municipal

Annexes : - Plan de ramassage des déchets  
- Coupes  
- Plan de situation

